

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 31 août 2018 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saint-Flour**

NOR : JUSB1824749A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Riom en date du 28 août 2018 portant délégation au tribunal d'instance de Saint-Flour ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Lydie CHEVALIER, greffière principale, cheffe de greffe du Conseil des Prud'hommes d'Aurillac, déléguée par deux décisions des chefs de cour en date du 28 août 2018 au tribunal d'instance de Saint-Flour, est, à compter du 13 juillet 2018, date de la passation des comptes, nommée à titre exceptionnel pour une période de six mois, régisseuse intérimaire audit tribunal.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RIOM, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 31 août 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY